

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 02/04/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 02/04/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 02/04/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240325-2024MARS25_097-DE
		7.1.2
		Compte administratif

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

10

Séance Publique ordinaire du **25 mars 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 15 mars 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Valérie MANISSOL, adjointe au Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Ont donné procuration :

N'ont pas pris part au vote : M. Xavier BALLENGHIEN

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Budget annexe Assainissement
Proposition d'approbation du Compte Administratif 2023

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

En application de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, il est soumis à l'approbation de l'assemblée le Compte Administratif de l'exercice 2023. Il retrace les réalisations et constate les résultats de l'exercice écoulé.

Parallèlement, le compte de gestion établi par le Comptable public de la Collectivité retrace tous les mandats et les titres effectués par la Commune sur le budget Assainissement.

La section d'investissement

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 032-213202088-20240325-2024MARS25_097-DE

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023	
RECETTES	162 424,41
DEPENSES	164 935,92
RESULTAT de l'exercice	- 2 511,51
EXCEDENT REPORTE de N - 1	663,92
RESULTAT A REPORTER SUR BP 2024	- 1 847,59
RAR 2023 RECETTES	0
RAR 2023 DEPENSES	0
RESULTAT RAR 2023	0
RESULTAT GENERAL	- 1 847,59

Le résultat de clôture de la section d'investissement, intégrant les résultats antérieurs et le solde des restes à réaliser, présente un déficit de 1 847,59 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2023 à 164 935,92 € détaillés comme suit :

INVESTISSEMENT		BP 2023	CA 2023
Dépenses			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		663,92	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	663,92	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		85 945,00	85 944,84
139111	Agence de l'eau	33 525,00	33 524,70
13912	Régions	5 302,00	5 301,42
13913	Départements	10 564,00	10 564,45
13918	Autres	36 554,00	36 554,27
16 - Emprunts et dettes assimilées		80 000,00	78 991,08
1641	Emprunts en euros	73 000,00	72 888,35
1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	7 000,00	6 102,73
20 - Immobilisations incorporelles		3 000,00	0,00
2031	Frais d'études	3 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles		386 989,75	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	386 989,75	0,00
TOTAL DEPENSES		555 934,75	164 935,92

Elles se sont réalisées à 98,74 % concernant les dépenses réelles.

Les dépenses au chapitre 040 « Opérations de section » correspondent à l'amortissement des subventions antérieures pour 85 944,84 €.

Le capital de la dette d'un montant de 72 888,35 € a été payé au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés ».

Le financement de ces dépenses d'investissement s'établit comme suit :

Recettes		BP 2023	CA 2023
021 - Virement de la section d'exploitation		392 270,83	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	392 270,83	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		163 000,00	162 424,41
28131	Bâtiments	15 500,00	15 441,67
28138	Autres constructions	3 500,00	3 456,00
28151	Installations complexes spécialisées	36 500,00	36 435,15
28153	Amort. installations à caractère spécifique	106 500,00	106 418,59
28156	Amort. matériel spécifique d'exploitation	2 000,00	1 673,00
Total Recettes		555 270,83	162 424,41

Les recettes au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » correspondent à l'amortissement des immobilisations pour 162 424,41 €.

La section d'exploitation :

RESULTAT D'EXPLOITATION 2023	
RECETTES	308 138,00
DEPENSES	224 071,72
RESULTAT de l'exercice	84 066,28
EXCEDENT REPORTE de N-1	327 325,83
RESULTAT A REPORTER SUR BP 2024	411 392,11

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, intégrant l'excédent reporté de 2022 de 327 325,83 €, présente un excédent de 411 392,11 €.

Les dépenses :

Les prévisions de dépenses réelles d'exploitation de

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 032-213202088-20240325-2024MARS25_097-DE

EXPLOITATION	BP 2023	CA 2023
011 - Charges à caractère général	8 000,00	1 728,76
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 000,00	0,00
61523 Entretien et réparations réseaux	2 000,00	0,00
6226 Honoraires	1 000,00	1 800,00
6228 Divers	0,00	- 71,24
012 - Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00	40 000,00
6218 Autre personnel extérieur	40 000,00	40 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	392 270,83	0,00
023 Virement à la section d'investissement	392 270,83	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	163 000,00	162 424,41
6811 Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	163 00,00	162 424,41
66 - Charges financières	24 000,00	19 918,55
66111 Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	20 448,84
66112 Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 000,00	-530,29
67 - Charges exceptionnelles	16 000,00	0,00
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	16 000,00	0,00
Total Dépenses	643 270,83	224 071,72

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » concerne des dépenses d'entretien du service d'assainissement en particulier les analyses Public Labo.

Au chapitre 012 « charges de personnel », 40 000,00 € ont été remboursés au budget principal pour la mise à disposition du personnel communal administratif et technique pour une année.

Au chapitre 66 « Charges financières », 20 448,84 € ont été mandatés pour régler les intérêts d'emprunts.

Les recettes :

Les recettes réelles d'exploitation de l'exercice ont été réalisées à 100,10 %.

Recettes	BP 2023	CA 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	327 325,83	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	327 325,83	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	85 945,00	85 944,84
777 Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	85 945,00	85 944,84
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	220 000,00	222 193,16
70611 Redevance d'assainissement collectif	220 000,00	222 193,16
74 - Subventions d'exploitation	10 000,00	0,00
741 Primes d'épuration	10 000,00	0,00
Total Recettes	643 270,83	308 138,00

Les principales recettes proviennent de la redevance pour 222 193,16 € ; la prime d'épuration annuelle n'est plus attribuée.

Les écritures au chapitre 042 correspondent à l'amortissement de subventions.

Ces résultats sont en conformité avec le compte de gestion du Comptable public du SGC de Condom qui a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, les opérations d'ordre et les soldes figurant au bilan 2023.

Le compte administratif 2023 et ses annexes, tels que prévus par l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

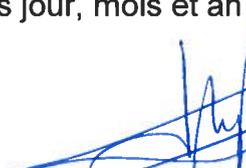
le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Assainissement, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 29 MARS 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 29 MARS 2024